



Massy, le 02 avril 2022



À nos partenaires et parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP).

Cette dernière comprend une déclaration de la Direction réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mises en place depuis notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès, en raison des effets indirects de la crise économique consécutive à la crise sanitaire encore présents sur notre organisation.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une période de prolongation afin d'être en mesure de publier une COP qui décrit les efforts et progrès de notre société dans la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial, à des fins d'évaluation, en date du 31 mars 2020 au plus tard.

Bien cordialement,

Alix LIGNEAU,
Secrétaire Général,

MONDIAL PROTECTION FRANCE

10, rue du Saule Trapu • 91300 Massy
Standard 01 60 11 23 19 • Télécopie 01 60 11 50 29
Email : accueil@mondial-protection.fr • www.mondial-protection.fr
RCS Evry • Siret 843 845 413 00023 • APE 8010Z
SAS au capital de 15 000 000 euros
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2118-01-04-20180682080

UNE FILIALE DU GROUPE MONDIAL PROTECTION



L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.